

SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 septembre 2009

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Le quatre septembre deux mil neuf

à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

Date de la convocation
27.08 2009

Présents : GOUDON Bernard, ASTRUC Jean-François, BARBAN Françoise, BARBE-NION Catherine, BARRILLION Nathalie, BARTOLI Jean-Baptiste, BELLANGER Catherine, BERARD Edith, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, COLIN Jean-Jacques, CORNAND Céline, COUSTON Rémi, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAGES Jean-Paul, FAUDRIN Richard, FITE Annick, GRAILLE Pascale, GUIBAUD Frédéric, JOUANEN Armand, LAWSON Marie-Claire, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, SERRE Jean-Pierre, USAÏ Gérard.

Date d'affichage
11 septembre 2009

Procurations : Mr GIRAUD a donné procuration à Mme BARBAN Françoise
Mr SABAU a donné procuration à Mr GOUDON Bernard

DÉLIBÉRATION N° 2009-09-01

OBJET : SUBVENTION EN NATURE :
FOURNITURE D'ARBRES - CONVENTION À PASSER AVEC LE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : M. Bernard GOUDON - Maire.

VU le Code général des collectivités locales,

VU la convention à passer entre la commune de *ST SATURNIN LÈS AVIGNON*
et le *DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*,

CONSIDÉRANT l'objet de la convention : gérer les relations à instaurer entre les deux parties pour la bonne utilisation de végétaux fournis par le Département de Vaucluse dans le cadre d'un projet de plantations.

COMPTE TENU des obligations respectives des cocontractants, précisées dans la présente convention,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :


APPROUVER la convention à passer avec le Département de Vaucluse pour la fourniture de végétaux afin de s'engager dans la démarche « planter 10 000 arbres en Vaucluse ».

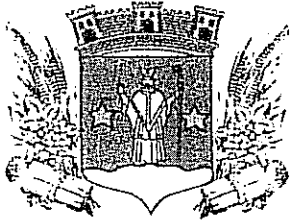
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces rattachées.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE 0	ABSTENTIONS 0
-----------------	------------------	------------------

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 11.09.2009
de la publication
le 11.09.2009

P/o Le Maire

MC LAWSON 1^{er} adjoint



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 septembre 2009

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Le quatre septembre deux mil neuf

à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

Date de la convocation
27.08 2009

Présents : GOUDON Bernard, ASTRUC Jean-François, BARBAN Françoise, BARBE-NION Catherine, BARRILLION Nathalie, BARTOLI Jean-Baptiste, BELLANGER Catherine, BERARD Edith, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, COLIN Jean-Jacques, CORNAND Céline, COUSTON Rémi, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAGES Jean-Paul, FAUDRIN Richard, FITE Annick, GRAILLE Pascale, GUIBAUD Frédéric, JOUANEN Armand, LAWSON Marie-Claire, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, SERRE Jean-Pierre, USAÏ Gérard.

Date d'affichage
11 septembre 2009

Procurations : Mr GIRAUD a donné procuration à Mme BARBAN Françoise
Mr SBAU a donné procuration à Mr GOUDON Bernard

DÉLIBÉRATION N° 2009-09-02

OBJET : PATRIMOINE :
ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN SITUEES QUARTIER DU
PUY AVEC ENCAISSEMENT D'UNE SOULTE.

RAPPORTEUR : M. Bernard GOUDON - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'échanger avec la SC « Les chênes verts » représentée par M. Christophe DURRIEU sise quartier du Puy à Saint Saturnin les Avignon, les parcelles de terrain situées quartier du Puy cadastrées section AR n°310 (contenance 181 m²), AR n°313 (contenance 587 m²), AR n°314 (contenance 410 m²) appartenant à la commune contre une parcelle de terrain sise quartier du Puy cadastrée section AR n°200 d'une superficie de 1178 m² appartenant à la société.

VU la valeur vénale des parcelles de terrain communales (emprise de 1178 m²), estimée par le Service des évaluations domaniales à 3 534 € le 3/07/2009.

La SC « Les chênes verts » a donné son accord pour réaliser cet échange avec le versement d'une soulte à la commune d'un montant de 2 356 € (deux mille trois cent cinquante six euros).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER d'échanger avec la SC « Les chênes verts » représentée par M. Christophe DURRIEU, les parcelles de terrain sises quartier du Puy cadastrées section AR n°310 (contenance 181 m²), AR n°313 (contenance 587 m²), AR n°314 (contenance 410 m²) appartenant à la commune contre une parcelle de terrain sise quartier du Puy cadastrée section AR n°200 d'une superficie de 1178 m² appartenant à la société moyennant le versement d'une soulte à la commune à hauteur de 2 356 € (deux mille trois cent cinquante six euros).

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRÉCISER que cet acte sera établi en l'étude de Maître Pierre DEVINE, notaire à Roquemaure.

PRÉCISER que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

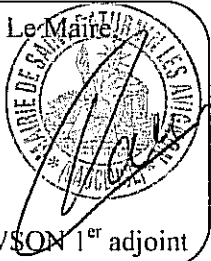
DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

RÉSULTAT DU VOTE

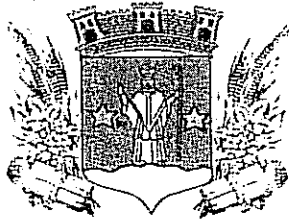
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	0	0

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 11.09.2009
de la publication
le 11.09.2009

P/o Le Maire



MC LAWSON 1^{er} adjoint



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 septembre 2009

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Le quatre septembre deux mil neuf

à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

Date de la convocation
27.08 2009

Présents : GOUDON Bernard, ASTRUC Jean-François, BARBAN Françoise, BARBE-NION Catherine, BARRILLION Nathalie, BARTOLI Jean-Baptiste, BELLANGER Catherine, BERARD Edith, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, COLIN Jean-Jacques, CORNAND Céline, COUSTON Rémi, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAGES Jean-Paul, FAUDRIN Richard, FITE Annick, GRAILLE Pascale, GUIBAUD Frédéric, JOUANEN Armand, LAWSON Marie-Claire, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, SERRE Jean-Pierre, USAÏ Gérard.

Date d'affichage
11 septembre 2009

Procurations : Mr GIRAUD a donné procuration à Mme BARBAN Françoise
Mr SABAU a donné procuration à Mr GOUDON Bernard

DÉLIBÉRATION N° 2009-09-03

OBJET : RH :
TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

RAPPORTEUR : Mme LAWSON - 1^{ère} adjointe déléguée - Administration générale / Finances / Développement économique.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Pour assurer le bon fonctionnement des services, monsieur le Maire propose de revoir le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires :

- Création de deux postes d'adjoint administratif de 2^e classe pour assurer le remplacement d'un départ à la retraite et pour renforcer l'équipe d'administration générale.
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe pour la création d'un office du tourisme.

- Modification du temps de travail d'un adjoint du patrimoine de 2^e classe à temps non complet (passage de 20 heures à 23 heures hebdomadaires).

La modification du tableau des effectifs s'établit comme suit :

Emplois créés	Temps complet	Nombre	Catégorie
Adjoint administratif de 2 ^e classe	Oui	3	C
Emplois modifiés			
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe Temps non complet – 23 heures/semaine	Non	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

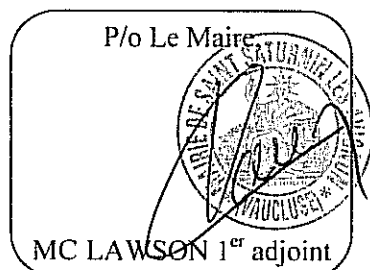
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

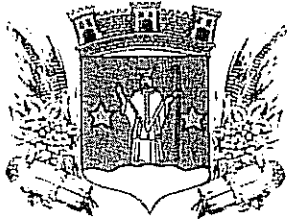
APPROUVER la modification du tableau des effectifs.
INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	0	0

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 11.09.2009
de la publication
le 11.09.2009





SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 04 septembre 2009

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Le quatre septembre deux mil neuf

à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

Date de la convocation
27.08 2009

Présents : GOUDON Bernard, ASTRUC Jean-François, BARBAN Françoise, BARBE-NION Catherine, BARRILLION Nathalie, BARTOLI Jean-Baptiste, BELLANGER Catherine, BERARD Edith, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, COLIN Jean-Jacques, CORNAND Céline, COUSTON Rémi, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAGES Jean-Paul, FAUDRIN Richard, FITE Annick, GRAILLE Pascale, GUIBAUD Frédéric, JOUANEN Armand, LAWSON Marie-Claire, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, SERRE Jean-Pierre, USAÏ Gérard.

Date d'affichage
11 septembre 2009

Procurations : Mr GIRAUD a donné procuration à Mme BARBAN Françoise
Mr SABAU a donné procuration à Mr GOUDON Bernard

DÉLIBÉRATION N° 2009-09-04

OBJET : RH :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Mme LAWSON - 1^{ère} adjointe déléguée - Administration générale / Finances / Développement économique.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'alinéa 2 de l'article 3 et l'article 136,

CONSIDERANT l'évolution des activités et des besoins des services de la ville, le bon fonctionnement des services municipaux impose de créer plusieurs postes d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel.

Ces postes se répartissent comme suit :

- Deux postes d'adjoint administratif de 2^e classe (catégorie C – indices bruts extrêmes : 297-388).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de créer les postes d'agents non titulaires susvisés.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	0	0

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 11.09.2009
de la publication
le 11.09.2009

